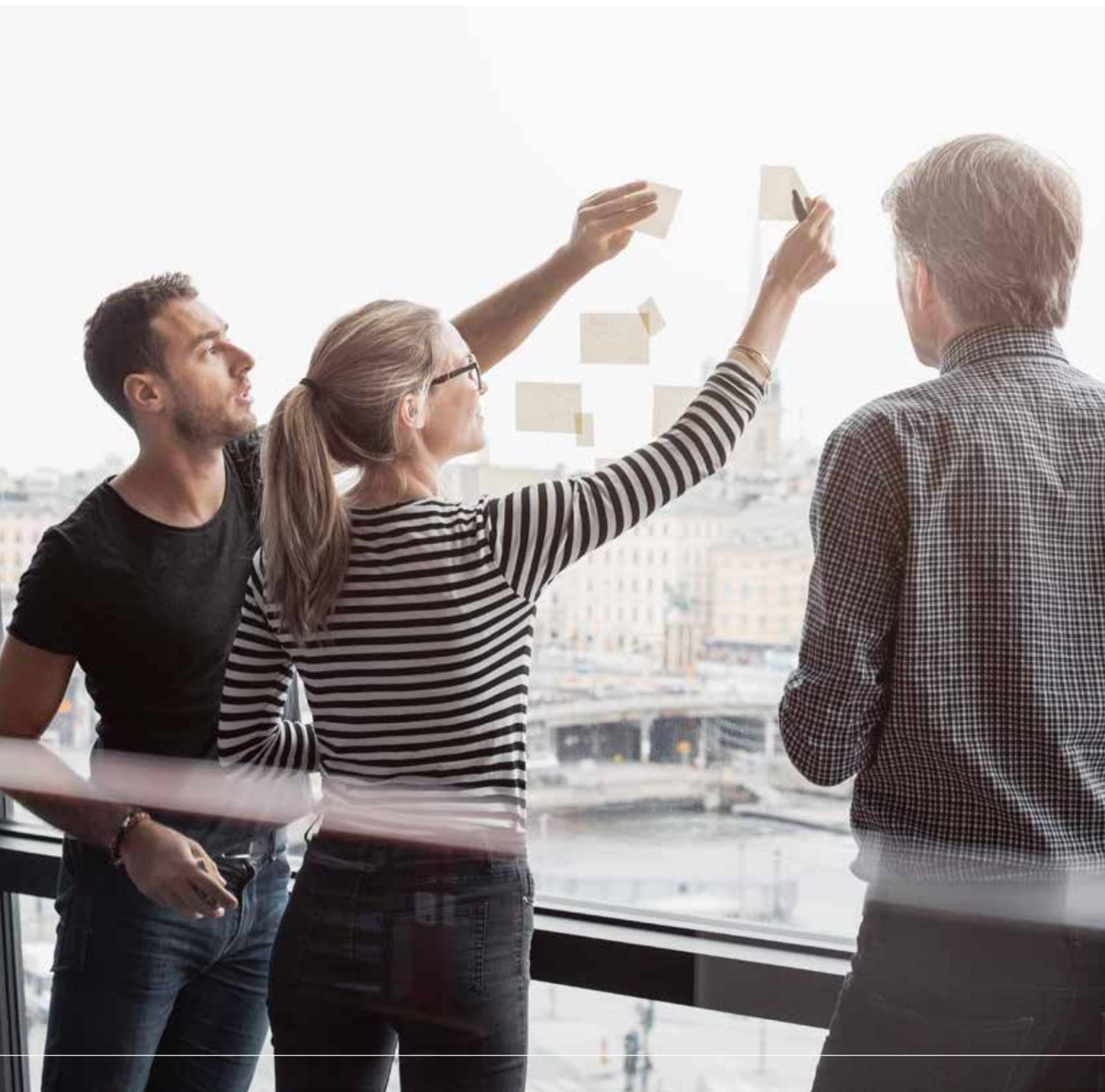


Code de conduite Groupe Volvo



Sommaire



Cher/Chère collègue,

Le groupe Volvo regroupe certaines des plus grandes marques emblématiques du monde, dont la réputation s'est forgée pendant un siècle. Il appartient à chacun de nous d'honorer cet héritage et de construire un avenir encore plus prospère pour notre entreprise.

Nous vous donnons les moyens et vous encourageons à prendre des initiatives, des décisions et développer nos activités. Le Code de conduite est un outil qui vous aidera à déterminer ce qu'il faut faire dans certaines situations et à agir en prenant en considération les risques juridiques et éthiques.

Lisez le Code de conduite. Discutez avec votre manager et vos collègues de la façon dont il s'applique à votre situation particulière et à votre travail. N'hésitez pas à solliciter l'aide de nos experts juridiques si vous ne comprenez pas tout ou si vous avez besoin de clarifier certaines choses. Et exprimez-vous si vous remarquez un comportement qui ne vous semble pas approprié.

C'est ce que chacun d'entre nous fait qui définit qui nous sommes en tant qu'entreprise et l'image que nous reflétons. Nous contribuons à la prospérité grâce à des solutions de transport. Je suis fier de ce que nous faisons, mais aussi de la manière dont nous le faisons.

I. Pourquoi avons-nous un Code ?.....	2
II. Principes clés.....	4
Nous nous respectons les uns les autres.....	4
Respect mutuel.....	5
Non-discrimination.....	5
Santé et sécurité au travail.....	6
Conformité environnementale.....	6
Liberté d'association.....	7
Temps de travail et rémunération.....	7
Esclavage moderne et travail des enfants.....	7
Nous travaillons et concluons nos affaires équitablement et dans le respect des lois applicables.....	8
Conformité des produits.....	8
Concurrence loyale.....	9
Lutte contre la corruption, en ce inclus les cadeaux et divertissements.....	10
Conformité des échanges (exportations et importations).....	11
Lutte contre le blanchiment d'argent.....	11
Nous séparons les intérêts personnels des activités commerciales.....	12
Conflits d'intérêts.....	13
Activités politiques.....	14
Délit d'initiés.....	15
Nous protégeons les informations et les actifs de l'entreprise.....	16
Informations confidentielles.....	17
Propriété intellectuelle.....	17
Actifs physiques et financiers.....	18
Protection des données.....	18
Nous communiquons de manière transparente et responsable.....	19
Comptabilité et reporting.....	19
III. Exprimez-vous !.....	20

Pourquoi avons-nous un Code ?

DANS LE GROUPE VOLVO, NOUS VOULONS MENER NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES DÉONTOLOGIQUEMENT ET CONFORMÉMENT À LA LOI.

Exercer nos activités de cette façon est la bonne chose à faire. Cela permet de créer une relation de confiance avec nos clients ainsi qu'avec la société civile, ce qui contribue à notre réussite commerciale. Cela nous permet d'éviter toute situation susceptible d'entraîner des conséquences juridiques défavorables ou de porter atteinte à notre réputation.

Le présent Code de conduite définit clairement les attentes du groupe Volvo dans le cadre de la conduite de nos activités, pas seulement dans certaines parties du globe, mais partout où nous sommes présents.

Le Code défend les valeurs qui nous tiennent à cœur et que nous attendons de vous.

VALEURS DU GROUPE VOLVO

Succès de nos clients

Nous contribuons à la réussite de nos clients.

Confiance

Nous nous faisons confiance.

Passion

Nous sommes passionnés par ce que nous faisons.

Changement

Nous nous adaptons pour garder une longueur d'avance.

Performance

Nous sommes rentables pour construire notre avenir.



Occupez-vous un poste de manager ?

Incarnez nos Valeurs et le Code. Montrez l'exemple à travers votre propre comportement.

Assurez-vous que votre équipe connaît parfaitement le Code et sait comment l'utiliser. Encouragez les employés à vous parler s'ils ont des questions ou des préoccupations.

LE CODE S'APPLIQUE-T-IL À TOUTE PERSONNE AU SEIN DU GROUPE VOLVO ?

Oui. Le Code s'applique partout où nous menons nos activités et à chaque personne travaillant au nom du groupe Volvo, notamment les salariés à temps complet ou à temps partiel, les sociétés de consultants, les intérimaires, la direction et le conseil d'administration des entreprises du groupe Volvo.

Vous avez le devoir de respecter le Code, et tout manquement à cette obligation peut avoir des conséquences pour vous et pour l'entreprise.

Vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires et risquer notamment de perdre votre emploi, voire de vous exposer à des sanctions pénales. L'entreprise peut se voir infliger des amendes, faire l'objet de procédures judiciaires ou d'enquêtes, voir sa réputation atteinte ou même sa valeur boursière affectée.

COMMENT DOIS-JE UTILISER LE CODE ?

Lisez-le pour comprendre ce qui est attendu de vous. Ensuite, utilisez-le comme référence si vous avez besoin de conseils dans un domaine particulier.

Vous devez également vous appuyer sur les procédures internes, les moyens mis à votre disposition par l'entreprise et les programmes de conformité du groupe Volvo. Ces derniers sont conçus pour compléter le Code et fournir des directives et des précisions supplémentaires

ET SI JE NE TROUVE PAS DE RÉPONSE DANS LE CODE ?

Le Code contient les règles et pratiques qui s'appliquent à notre façon de travailler. Cependant, il ne peut pas décrire de façon exhaustive toutes les situations susceptibles de survenir et parfois, la bonne réponse n'est pas évidente.

S'il vous arrive de douter d'une conduite à adopter, demandez-vous :

- Est-ce contraire à la loi ?
- Est-ce contraire à l'éthique ?
- Cela pourrait-il nuire à la réputation mondiale du groupe Volvo ?
- Serais-je gêné(e) de lire un article à ce sujet dans la presse ?

Si oui, prenez le temps de consulter votre manager qui pourra vous aider à trouver un moyen de gérer la situation. La Direction Juridique et Compliance peut fournir des conseils juridiques si les prescriptions du Code ne vous semblent pas claires.

ET S'IL EXISTE UNE CONTRADICTION ENTRE LE CODE ET LA LÉGISLATION LOCALE ?

Nous souhaitons mener toutes nos activités conformément au Code. Néanmoins, rien dans ce Code ne doit être considéré comme une invitation à enfreindre la loi.



Nous nous respectons les uns les autres

RESPECT MUTUEL

Dans le groupe Volvo, nous sommes fiers de notre environnement de travail inclusif qui stimule la solidarité et encourage le développement personnel et la formation d'équipes solides. Un comportement inopportun qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile n'a pas sa place ici. À l'inverse, nous encourageons et attendons de chacun un respect mutuel aussi bien entre collègues qu'entre notre entreprise et nos partenaires commerciaux.

Pour vous, cela signifie :

- Respecter chaque individu.
- Ne jamais harceler, intimider, ni menacer autrui.
- Éviter les comportements pouvant être légitimement perçus comme offensants ou inappropriés.
- S'opposer au harcèlement ou à tout autre comportement inapproprié, que vous ou toute autre personne en soyez la cible.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Aux fins du présent Code, le harcèlement représente toute conduite ou tout commentaire qui crée, favorise ou permet un environnement de travail offensant ou intimidant.

Cela inclut le harcèlement verbal ou physique, l'intimidation, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir, le racisme, l'humour inapproprié ou toutes autres actions qui offensent ou font souffrir.

NON-DISCRIMINATION

Le groupe Volvo accorde de l'importance à l'emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et compte sur les personnes chargées du recrutement pour s'assurer du respect des lois relatives à la lutte contre la discrimination. Les décisions liées à l'emploi telles que l'embauche, le salaire, le titre, les promotions, la discipline, le licenciement ou les conditions de travail doivent être fondées sur les capacités et performances des personnes et non sur des facteurs personnels non pertinents non liés aux qualifications professionnelles.

Pour vous, cela signifie :

- Ne faites aucune discrimination ; évaluez les candidats en fonction de leurs qualités, compétences et expériences professionnelles.
- Exprimez-vous si vous êtes témoin de discrimination ou si vous avez été victime de discrimination.

Qu'est-ce que la discrimination ?

Aux fins du présent Code, il y a discrimination lorsque un individu est pénalisé au travail en raison de facteurs personnels comme :

- le sexe, l'identité de genre ou l'expression sexuelle ;
- l'âge ;
- la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de peau ou les origines culturelles ;
- la religion ou les croyances ;
- le handicap, les caractéristiques génétiques, l'état de santé incluant la grossesse ;
- l'orientation sexuelle ;
- l'activité syndicale.

Toutes les exigences liées au poste ou les décisions relatives à l'emploi doivent être fondées sur des raisons professionnelles légitimes.

PRATIQUER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION...

...favorise l'établissement d'une relation de confiance, en récompensant les personnes en fonction de leur contribution et en renforçant une atmosphère de respect ;

...stimule notre performance, en nous assurant d'attirer et d'embaucher les candidats les plus qualifiés ;

...améliore notre environnement de travail en incitant les individus à donner le meilleur d'eux-mêmes.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Nous pensons que les accidents, incidents, blessures, presque-accidents, maladies professionnelles et situations dangereuses peuvent souvent être évités. En privilégiant la conformité aux exigences en matière de sécurité dans la planification et l'exécution de nos activités, nous garantissons un environnement de travail conforme aux lois et réglementations applicables relatives à la santé et la sécurité.

Pour vous, cela signifie :

- Assurer votre propre sécurité et celle des personnes autour de vous, remédier à ou signaler toute situation dangereuse et traiter tout comportement à risque.
- Connaître et respecter toutes les exigences en matière de sécurité, notamment l'utilisation des équipements de protection individuelle. Ne jamais faire de raccourcis ou ignorer les procédures de sécurité applicables.
- Si vous êtes un manager, veillez à ce que les employés soient correctement formés et équipés pour les besoins de leurs fonctions.
- Ne jamais utiliser ni posséder de substances illicites au travail. Ne jamais travailler en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ou d'alcool.

LIMITER LES RISQUES ASSOCIÉS À L'HYGIÈNE ET À LA SÉCURITÉ....

...réduit les interruptions d'activités provoquées par des incidents ou accidents liés à la sécurité ;

...favorise la confiance, l'engagement et les performances en permettant aux employés de se concentrer sur leur travail, sans s'inquiéter de leur bien-être.

CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans le groupe Volvo, nous veillons à ce que nos opérations commerciales soient conformes aux lois relatives à la protection de l'environnement ainsi qu'aux règles internes applicables.

Pour vous, cela signifie :

- Respecter les lois environnementales et les règles de l'entreprise qui s'appliquent à vos fonctions.
- Prendre toutes les précautions nécessaires lors de la manipulation ou du transport de substances ou pièces dangereuses ou de déchets, notamment lors des opérations de chargement, déchargement ou stockage. Si vous ne connaissez pas bien ces règles, demandez des instructions à votre manager.
- Utiliser et traiter les produits chimiques ou autres matériaux de façon appropriée et signaler toute pollution ou autre sujet de préoccupation environnementale.

Qu'est-ce que les substances dangereuses ou les pièces dangereuses ?

Aux fins du présent Code, nous entendons tout produit chimique, matériau ou déchet pouvant présenter des risques pour la santé ou étant corrosif, inflammable ou explosif.

Cela inclut les batteries, les airbags, les aérosols, l'essence et le gasoil, ainsi que certaines peintures, certains solvants, adhésifs ou traitements de surface.



LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Le groupe Volvo respecte le droit reconnu à tous les employés de créer ou rejoindre un syndicat pour représenter leurs intérêts en tant qu'employés, pour organiser et mener des négociations collectives ou individuelles. Nous respectons les droits des personnes à adhérer ou non à un syndicat.

Pour vous, cela signifie :

- Vous êtes libre de demander des conseils et de l'aide pour toute question relative à l'emploi auprès des syndicats et des instances représentatives du personnel.
- Si vous êtes un manager, n'interférez pas dans toute décision de vos employés qui touche à la représentation ou l'appartenance syndicale.

TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Le groupe Volvo respecte les lois et accords applicables relatifs au temps de travail, au repos, à la rémunération ainsi qu'aux avantages sociaux.

Pour vous, cela signifie :

- Vos conditions de travail, ainsi que vos droits et obligations, doivent vous avoir été expliqués clairement.
- Votre temps de travail ne doit pas dépasser le maximum autorisé et un temps de repos et des congés payés appropriés doivent vous être accordés.
- Vos conditions d'emploi et de rémunération doivent respecter le salaire minimum ainsi que toutes autres normes juridiques applicables, notamment issues des conventions collectives.

ESCLAVAGE MODERNE ET TRAVAIL DES ENFANTS

Le groupe Volvo ne tolère aucune forme d'esclavage moderne, notamment le travail forcé, obligatoire ou asservi, ou le trafic d'êtres humains. Nous respectons les droits des enfants au développement personnel et à l'éducation et n'avons pas recours au travail des enfants.

Pour vous, cela signifie :

- Veiller à ne pas avoir recours ou soutenir l'esclavage moderne, notamment au travers de fournisseurs ou autres partenaires commerciaux. Si vous êtes un manager, assurez-vous que vos employés ont choisi librement leur emploi et sont libres de mettre fin à leur contrat de travail selon les dispositions dudit contrat de travail et de la loi applicable.
- Respecter l'âge minimum légal de recrutement applicable dans votre pays. Ne jamais embaucher une personne de moins de 15 ans, même si cela est autorisé par la législation locale.
- Ne pas utiliser de jeunes employés (âgés de 15 à 18 ans) pour des tâches dangereuses ou qui présentent des risques pour leur développement individuel ou leur santé physique ou mentale.

Qu'est-ce que l'esclavage moderne ?

Le trafic d'êtres humains implique le recrutement, l'hébergement ou le transport de personnes dans une situation d'exploitation, par le biais de la violence, la tromperie ou la coercition et le fait de les forcer à travailler contre leur volonté.

Le travail forcé est tout travail ou service qu'une personne est contrainte de faire contre son gré, sous la menace de punitions et pour lequel cette personne ne s'est pas portée volontaire.

Quels en sont les signes révélateurs ?

- Confiscation de papiers d'identité, passeports ou diplômes.

- Retenues sur salaires illégales.
- Absence de statut officiel d'emploi.
- Conditions de travail abusives.
- Violence physique ou sexuelle.
- Servitude pour dettes, par exemple prêts qui doivent être remboursés avant que l'employé ne puisse mettre fin à son contrat.
- Frais de recrutement, par exemple une personne a payé un cabinet de recrutement pour son emploi et doit travailler jusqu'à ce que sa dette soit réglée.
- Restrictions à la libre circulation, par exemple les employés ne sont pas autorisés à quitter l'enceinte de l'entreprise.

Nous travaillons et concluons nos affaires équitablement et dans le respect des lois applicables

CONFORMITÉ DES PRODUITS

Les produits du groupe Volvo sont conçus, fabriqués, commercialisés et vendus dans le respect des règles juridiques applicables et de nos normes internes de sécurité et de qualité. La conformité est essentielle pour instaurer la confiance dans nos produits, menant à notre réussite et à celle de nos clients.

Pour vous, cela signifie :

- Respecter toutes les exigences légales et réglementaires ainsi que les normes internes, notamment celles relatives aux émissions, à la sécurité, aux pièces ou matériaux dangereux et au bruit.
- Si vous concevez de nouveaux produits ou modifiez des produits existants, assurez-vous qu'ils répondent aux normes légales et réglementaires au moment de leur lancement et aussi longtemps que nécessaire.

TRÈS IMPORTANT

Parfois, une demande du marché peut entrer en conflit avec nos obligations en vertu des exigences légales applicables.

Dans ces conditions, nous devons continuer à honorer toutes les exigences légales en matière de conception, fabrication, vente, performances et commercialisation de nos produits et services.

- Ne pas fausser les tests ou les résultats des tests.
- Ne pas faire de raccourcis ou prendre de décisions qui compromettent la conformité du produit, quelle que soit la probabilité qu'auront les autorités ou la direction de l'entreprise de s'en apercevoir.
- Présenter fidèlement nos produits et services. S'assurer que toutes les déclarations sont justifiées et ne jamais fournir d'informations trompeuses, notamment au sujet de la sécurité ou des caractéristiques environnementales.

CONCURRENCE LOYALE

Nous sommes convaincus que nos produits et services resteront leaders dans un marché concurrentiel, et qu'un marché concurrentiel nous est bénéfique. Nous nous livrons à une concurrence basée sur la valeur de nos produits et services et ne prenons aucune mesure contraire au droit de la concurrence, comme le fait de s'entendre avec la concurrence. Nous traitons nos fournisseurs de façon professionnelle et les choisissons sur la base de critères objectifs. Parce qu'il s'agit d'un domaine complexe, il est essentiel de connaître les règles applicables et de consulter également la Direction Juridique et Compliance si nécessaire.

Pour vous, cela signifie :

- Utiliser uniquement des méthodes légales pour recueillir des informations concernant la concurrence.
- Ne pas s'entendre avec un concurrent sur des sujets importants tels que la fixation des prix, la répartition du marché ou des clients.
- Respecter les politiques et processus du groupe Volvo si vous prenez part à des activités qui supposent des contacts avec la concurrence, comme les réunions d'associations professionnelles, les consortiums recherche et développement ou les activités de normalisation de l'industrie. Obtenir les autorisations préalables requises avant d'y participer.
- Ne pas décider, de votre propre initiative, d'échanger des informations commerciales sensibles avec les concurrents.
- Sauf dans les cas expressément prévus par les politiques et processus du groupe Volvo, ne pas contrôler ni limiter les prix ou conditions de revente définis par un distributeur indépendant, un fournisseur ou un client pour vos produits.



Qui sont nos concurrents ?

Nos concurrents sont toutes les entreprises indépendantes qui sont ou pourraient être en concurrence avec le groupe Volvo sur un marché spécifique.

Cela inclut les fabricants d'équipement d'origine, mais également les autres entreprises avec lesquelles nous faisons affaire, telles que les fournisseurs, les distributeurs privés ou les clients du groupe Volvo qui sont également des concurrents sur le marché final.

Lorsqu'un fournisseur ou un client est également un concurrent, toutes les restrictions exposées ici s'appliquent, notamment celles relatives à la conclusion d'accords ou le partage ou la réception de certaines informations. Les relations commerciales ne sont pas un prétexte au non-respect des règles du droit de la concurrence.

Qu'est-ce que les informations commerciales sensibles ?

Elles comprennent :

- les prix, les surcharges, les coûts, les marges ou les rabais ;
- les conditions de vente ou la rentabilité ;
- le réseau de distribution, les plans opérationnels, les stratégies après-vente, les prévisions de marché ou les plans de développement des produits.

Partager, recevoir ou échanger ce type d'informations pourrait être interdit même lorsque cela est fait de façon informelle, comme lors d'une conversation avec un ancien collègue ou un ami qui travaille désormais pour un concurrent. Pour savoir si une conversation est appropriée, discutez-en au préalable avec la Direction Juridique et Compliance.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, EN CE INCLUS LES CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

La corruption génère des distorsions sur le marché, interfère avec la libre concurrence et enfreint les lois, pouvant entraîner d'importantes sanctions pour les entreprises et les individus impliqués. Le groupe Volvo ne prend part à aucun acte de corruption ni ne les approuve, notamment l'offre et l'acceptation de dessous de table, de pots-de-vin, de cadeaux ou marques d'hospitalité excessifs ou de paiements de facilitation, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Nous n'accepterons aucun fournisseur ou partenaire qui se livre à de telles pratiques et nous prendrons les mesures nécessaires si de telles pratiques étaient découvertes.

Pour vous, cela signifie :

- Comprendre les règles du groupe Volvo relatives aux cadeaux et divertissements et fournir un motif professionnel légitime pour tout ce que vous offrez.
- Ne jamais accepter ou offrir toute chose pouvant être considérée comme un pot-de-vin, notamment de l'argent, des cartes-cadeaux ou autres équivalents, des opportunités d'emploi, des faveurs, des voyages, des promesses de paiement de dettes ou des cadeaux et divertissements illégaux.
- Ne jamais utiliser les partenaires commerciaux ou tout autre tiers pour verser des pots-de-vin.
- Connaître ce qui est autorisé si vous travaillez avec des agents publics en sachant que les règles sont généralement très strictes.
- Enregistrer précisément tous les paiements et toutes les transactions dans les livres et registres comptables du groupe Volvo.
- Effectuer tous les audits préalables requis en matière de lutte contre la corruption lors de la sélection et de la gestion d'intermédiaires.
- Ne jamais rien accepter de la part d'un fournisseur, d'un partenaire commercial ou de toute autre personne si cela peut affecter ou sembler affecter votre capacité à être objectif dans vos décisions professionnelles.
- Si un fournisseur ou un partenaire commercial vous offre des cadeaux ou divertissements inappropriés, signalez-le à votre manager.

Qu'est-ce que les paiements de facilitation ?

Le groupe Volvo interdit les « paiements de facilitation » qui sont des paiements illégaux effectués dans le but d'accélérer des services dont vous pouvez normalement bénéficier.

Par exemple : imaginons qu'un agent des douanes vous contacte pour vous informer que certaines pièces de rechange nécessaires à votre client sont bloquées en douanes, mais qu'il peut faire avancer le processus plus rapidement si vous payez un supplément.

LIVRER UNE CONCURRENCE LOYALE ET SE PRÉMUNIR DE LA CORRUPTION...

...favorise l'établissement d'une relation de confiance au sein du groupe Volvo et dans le cadre de nos activités ;

...préserve le libre jeu de la concurrence qui peut être faussé lorsque les entreprises se livrent à des actes de corruption ou s'entendent avec des concurrents ;

...maintient la compétitivité du groupe Volvo, en exigeant que l'entreprise s'améliore ou innove constamment pour réussir ;

...protège notre réputation et établit une relation de confiance avec le marché, en démontrant que nous agissons toujours avec intégrité.



CONFORMITÉ DES ÉCHANGES (EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS)

En tant qu'entreprise internationale, nous devons respecter les règles du commerce international, selon lesquelles les pays régulent la circulation des produits, technologies, logiciels et informations techniques au-delà des frontières nationales. La violation de ces règles peut entraîner des poursuites pénales pour l'entreprise et les individus responsables, ainsi qu'une mauvaise publicité, des retards de livraison voire la perte d'avantages en matière d'importation/exportation.

Pour vous, cela signifie :

- Examiner les règles relatives aux permis d'exportation avant l'exportation d'un produit ou le partage d'informations techniques ou de logiciels à l'étranger.
- Respecter nos procédures afin de contrôler certains partenaires commerciaux, notamment les distributeurs, importateurs, concessionnaires et clients, car il peut nous être interdit de faire affaire avec des entreprises ou individus faisant l'objet de sanctions.
- Connaître et respecter les restrictions commerciales qui s'appliquent à notre lieu d'activité. Ces dernières peuvent être complexes, car les règles varient en fonction de la zone géographique et peuvent évoluer en raison d'événements au niveau mondial.
- Respecter les règles en matière de contrôle des douanes et des exportations, notamment la documentation relative à la classification, la valorisation et le pays d'origine.
- Si vous avez des doutes, contactez l'équipe de contrôle des exportations au sein de GTO ou la Direction Juridique et Compliance.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le blanchiment d'argent permet aux criminels et aux autres personnes de dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement. Ces fonds peuvent provenir et soutenir des activités telles que le trafic d'êtres humains, le trafic de drogue, le terrorisme, le chantage ou la fraude. Le groupe Volvo ne facilite ni ne soutient le blanchiment d'argent.

Pour vous, cela signifie :

- Connaître vos clients, comprendre les conditions de toutes les transactions et être attentif aux signes révélateurs d'un blanchiment d'argent.
- Signaler toute transaction suspecte à l'entreprise, notamment les paiements effectués par un tiers, les achats importants en espèces ou équivalents.
- Si vous travaillez pour Volvo Financial Services, il convient de connaître et respecter les exigences supplémentaires qui s'appliquent à vos fonctions.





*Nous séparons
les intérêts
personnels
des activités
commerciales*

CONFLITS D'INTÉRÊTS

En tant qu'employés du groupe Volvo, nous avons l'obligation de travailler dans l'intérêt de l'entreprise et d'éviter ou divulguer toute situation dans laquelle nos intérêts privés, financiers ou externes entrent en conflit avec nos responsabilités professionnelles. Dans certains cas, la seule apparition d'un conflit peut nuire à notre réputation et notre efficacité.

Pour vous, cela signifie :

- Savoir reconnaître les conflits d'intérêts. Si vous êtes confronté à un conflit, signalez-le à votre manager et collaborez avec l'entreprise afin de résoudre le problème.
- Prendre des décisions professionnelles dans l'intérêt de l'entreprise et non pas dans votre propre intérêt ou celui de votre famille. Les conflits potentiels qui doivent être signalés peuvent inclure :
 - Une relation étroite avec une personne que vous supervisez ou que vous pourriez embaucher.
 - Être dirigeant d'une autre entreprise en relation d'affaires avec le groupe Volvo.
 - Prendre un emploi secondaire chez un fournisseur, un autre partenaire commercial ou un concurrent, en particulier si vous travaillez à temps plein au sein de Volvo.
 - Si un membre de votre famille occupe un poste chez un client, un fournisseur ou un concurrent actuel ou potentiel, en particulier s'il s'agit d'un poste à haute responsabilité.
 - Si vous ou un membre de votre famille détenez un investissement financier significatif chez un client, un fournisseur ou un concurrent actuel ou potentiel.
- Ne jamais mener, de votre propre initiative, des transactions personnelles avec des fournisseurs ou des clients concernant des conditions qui ne sont pas publiques, telles que la tarification, le financement ou les rabais spéciaux.

Qui sont les membres de la famille ?

Nos règles relatives aux conflits d'intérêts peuvent s'appliquer à toute personne ayant un lien de parenté avec vous ou vous étant proche.

Cela inclut par exemple : époux/épouse, partenaire, parents, fratrie, belle-famille, enfants, petits-enfants et enfants de partenaire.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS...

...stimule la performance en s'assurant que nous prenons des décisions dans l'intérêt de nos clients et de l'entreprise ;

...favorise la confiance dans notre entreprise en démontrant que nous sommes un partenaire honnête et fiable ;

...soutient la rentabilité et l'efficacité en s'assurant que nous choisissons les fournisseurs qui offrent la plus grande valeur.

Occupez-vous un poste de manager ?

Vous pouvez contacter les Ressources Humaines ou la Direction Juridique et Compliance si vous avez besoin d'aide quant à l'évaluation ou la gestion de tout conflit d'intérêts qui vous serait communiqué.

ACTIVITÉS POLITIQUES

Pour le groupe Volvo, il est important d'entretenir un dialogue permanent avec les autorités et les décideurs politiques afin de participer à l'examen de questions pouvant avoir un impact sur l'activité et les opérations du groupe Volvo et de nos clients. Ces activités sont expressément autorisées par le département Communication and Sustainability Affairs du groupe.

Le groupe Volvo veillera à faire preuve de neutralité quant aux partis politiques et aux candidats à une fonction publique. Aucun des noms ou des actifs du groupe Volvo ne devra être utilisé pour promouvoir les intérêts de partis politiques ou de candidats à une fonction publique.

Pour vous, cela signifie :

- Pouvoir soutenir les causes de votre choix, mais ne pas faire de dons aux partis politiques et aux organisations caritatives à l'aide des fonds de l'entreprise ou au nom de l'entreprise.
- Pouvoir offrir de votre temps et de vos propres ressources, mais ne jamais utiliser votre temps de travail, les biens de l'entreprise ou tout autre actif de cette dernière dans le but de promouvoir vos intérêts politiques personnels.
- Pouvoir collecter des fonds pour des causes politiques ou promouvoir des candidats politiques, mais jamais pendant le temps et sur le lieu de travail.

Qu'est-ce que les activités politiques ?

Aux fins du présent Code, les « activités politiques » englobent un large éventail d'actions, dont quelques exemples sont donnés ci-après.

Souvenez-vous, vous pouvez toujours agir et apporter votre propre contribution, en tant qu'individu. Mais vous ne pouvez pas utiliser les ressources de Volvo ou sous-entendre l'existence d'un soutien quelconque de l'entreprise à des activités telles que :

- se présenter aux élections ;
- faire campagne ou collecter des fonds pour un candidat politique ;
- consacrer du temps ou faire des dons à un parti politique ;
- faire du lobbying ;
- signer ou organiser des déclarations, des pétitions ou des lettres ;
- défendre des intérêts publics ou faire des déclarations concernant des enjeux politiques.

TRÈS IMPORTANT

La présente section n'a pas pour effet d'interdire les activités aux États-Unis du VNA Holding Inc. Political Action Committee (appelé VG PAC). VG PAC est un fonds légalement constitué, indépendant et distinct qui collecte des dons auprès des employés éligibles afin de contribuer aux campagnes de candidats à une fonction publique. Tant que vous respectez les règles de VG PAC, vos activités et dons relatifs à VG PAC sont autorisés.



DÉLIT D'INITIÉS

Dans le cadre de vos fonctions au sein du groupe Volvo, vous pouvez avoir connaissance d'informations privilégiées relatives au groupe Volvo ou à ses actions. Chaque fois que vous avez accès à des informations privilégiées, vous êtes soumis à des obligations juridiques et réglementaires et la violation de ces obligations peut constituer une infraction pénale.

Pour vous, cela signifie :

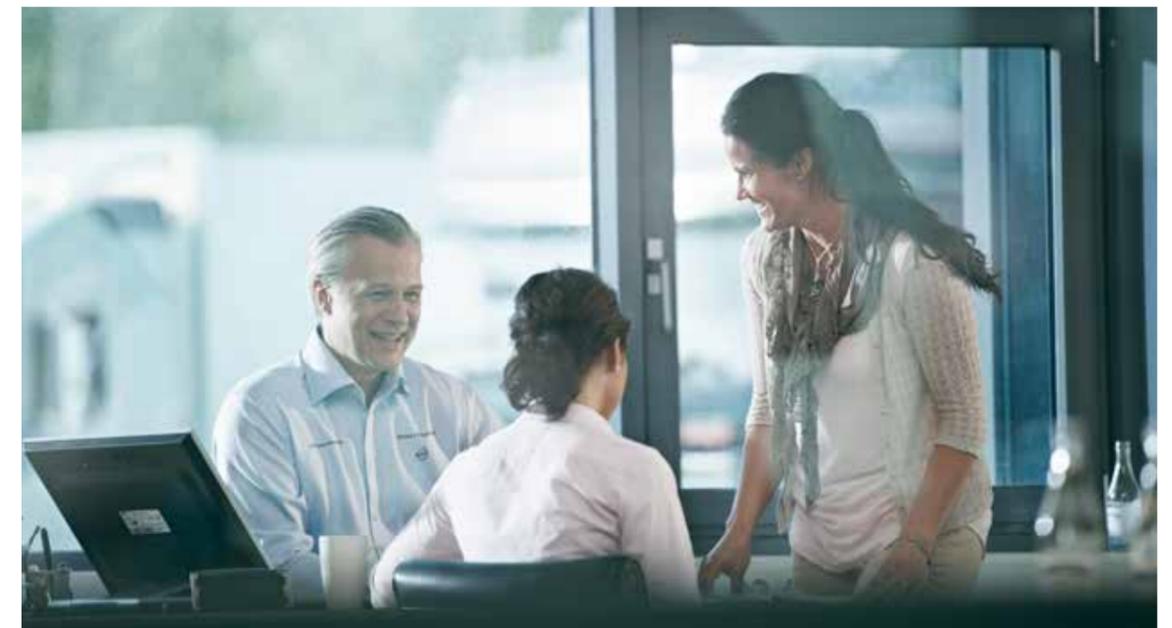
- Ne pas utiliser d'informations privilégiées en achetant ou vendant, pour votre propre compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement, des actions ou autres titres d'AB Volvo (délit d'initiés).
- Ne pas recommander ou inciter quelqu'un à se livrer à des opérations relevant d'un délit d'initiés.
- Ne divulguer aucune information privilégiée sans autorisation.
- Respecter les procédures relatives au signalement interne d'informations privilégiées ainsi qu'à la notification de divulgation involontaire.

Qu'est-ce que les informations privilégiées ?

Les informations privilégiées sont des informations non publiques qui, si elles devaient être divulguées au public, pourraient avoir un effet sur la valeur des actions Volvo ou sur le prix de tout instrument financier de Volvo.

Les informations privilégiées comprennent, entre autres :

- les modifications significatives imprévues dans les carnets de commandes, les prises de commande ou la livraison des produits, causées, par exemple, par des annulations de commandes ;
- les opérations d'acquisition ou de désinvestissement significatives ;
- l'insolvabilité de fournisseurs stratégiques ;
- les risques opérationnels majeurs ou les perturbations au niveau de l'outil de production ;
- les problèmes qualité ou campagnes de rappel affectant nos produits ;
- les changements importants et inattendus affectant les résultats financiers ;
- les produits ou processus innovants ;
- les contentieux juridiques ou les enquêtes gouvernementales.





*Nous protégeons
les informations
et les actifs de
l'entreprise*

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nous sommes tous dans l'obligation de protéger les informations que le groupe Volvo considère comme confidentielles. Le vol, l'utilisation ou la divulgation non autorisées pourraient nuire de façon significative à notre activité. Cela inclut toute information non publique concernant nos processus, produits, innovations et plans ou situations financières ou stratégiques.

Pour vous, cela signifie :

- S'assurer d'être autorisé et d'avoir un véritable objectif professionnel avant de divulguer des informations confidentielles à toute personne extérieure à l'entreprise.
- Ne jamais publier d'informations confidentielles sur les médias sociaux. Ne pas discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics ou laisser des documents confidentiels sans surveillance, même au bureau.
- Protéger les informations confidentielles que les fournisseurs, partenaires commerciaux ou autres partagent avec vous.
- N'oubliez pas que votre obligation de protéger les informations confidentielles peut subsister même après votre départ de l'entreprise.

PROCÉDURES DE PROTECTION

Adoptez ces pratiques afin de contribuer à la protection des informations relatives aux produits, aux personnes et aux clients :

- Suivez les exigences définies dans le Volvo Group classification framework. Identifiez et traitez les informations conformément à leur statut Diffusion Libre, Interne, Confidentiel et Strictement Confidentiel.
- Ne transmettez jamais d'informations par téléphone ou e-mail en réponse à des demandes inopinées notamment des informations concernant un employé, son adresse privée, ses numéros de téléphone ou ses projets de voyage.
- Protégez les informations Confidentielles et Strictement Confidentielles lorsque vous travaillez hors site et ne les conservez pas chez vous.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle du groupe Volvo, tels que les inventions techniques, les brevets, les copyrights, le savoir-faire, les secrets commerciaux, les dessins et modèles, les marques commerciales et les licences qui y sont liées, sont des actifs de grande valeur, mais cette valeur peut être perdue ou compromise si ces droits de propriété sont détournés ou divulgués de façon inappropriée. Le groupe Volvo prendra toute mesure visant à défendre ses droits de propriété intellectuelle et s'engage à respecter ceux d'autrui.

Pour vous, cela signifie :

- Protéger scrupuleusement les secrets commerciaux, les inventions ou les dessins et modèles du groupe Volvo et ne pas les publier ni les divulguer à moins d'en avoir été expressément autorisé.
- Respecter et ne pas utiliser les documents protégés par les droits de propriété intellectuelle qui appartiennent à un tiers sans l'approbation du groupe Volvo et l'autorisation du tiers concerné.
- Si vous avez accès à des informations confidentielles ou à un droit de propriété intellectuelle, traitez-les comme il se doit, protégez-les de toute divulgation inappropriée et utilisez-les uniquement de façon autorisée. Si les informations appartiennent à un tiers, respectez tous les accords conclus avec ce dernier, notamment sur leur utilisation ou leur divulgation.
- Signaler toute utilisation suspecte ou supposée non autorisée des droits de propriété intellectuelle du groupe Volvo ou d'un tiers conformément aux directives du groupe Volvo.

ACTIFS PHYSIQUES ET FINANCIERS

Les actifs du groupe Volvo, notamment les actifs financiers, les actifs matériels et les équipements, systèmes et réseaux de l'entreprise, sont essentiels à notre productivité et à notre réussite commerciale. Nous devons utiliser ces actifs de façon responsable et les protéger du vol, de la négligence et du gaspillage, ce qui implique que nous devons protéger l'accès aux bâtiments, équipements et outils de l'entreprise ou faire preuve de jugement lorsqu'il s'agit de dépenser les fonds de l'entreprise.

Pour vous, cela signifie :

- Ne pas utiliser les actifs de l'entreprise, tels que les équipements ou les fonds, dans votre propre intérêt ou celui d'un tiers.
- Respecter les procédures et instructions relatives aux notes de frais et ne pas demander le remboursement de dépenses privées en prétendant qu'il s'agit de frais professionnels.
- Signaler tout vol ou mauvaise utilisation de l'inventaire, des espèces, des équipements, des fournitures ou des autres actifs de l'entreprise.

TRÈS IMPORTANT

L'utilisation à des fins personnelles des ressources informatiques du groupe Volvo doit se limiter au strict minimum. Si vous utilisez les ressources informatiques à des fins personnelles, votre droit au respect de la vie privée peut s'en trouver limité de ce fait.

Afin d'éviter toute mauvaise utilisation ou activité illégale, le groupe Volvo contrôle l'activité informatique et peut également, si la législation le permet, installer des logiciels de contrôle, notamment pour lutter contre la pédopornographie, ainsi que des filtres Web et antisipam.

PROTECTION DES DONNÉES

Lorsque l'on nous confie des informations personnelles sur des individus, nous les protégeons et prenons les mesures nécessaires pour lutter contre les abus. Nous respectons toutes les lois en vigueur sur la protection de la vie privée lorsque nous collectons, utilisons et partageons des informations personnelles sur des individus.

Pour vous, cela signifie :

- Respecter les directives de l'entreprise lors de la collecte, l'enregistrement, l'utilisation ou le partage d'informations personnelles sur des individus.
- Ne pas accéder aux informations personnelles enregistrées sur nos systèmes, sauf aux fins professionnelles pour lesquelles elles ont été collectées.
- Informez votre responsable si vous avez accès à des informations personnelles sur des individus, dont vous n'avez pas besoin.

PROCÉDURES DE PROTECTION

Refusez avec courtoisie l'accès aux personnes étrangères au site de l'entreprise ne possédant pas l'identification appropriée et avertissez la sécurité du bâtiment.

Protégez les ordinateurs portables et autres téléphones mobiles de l'entreprise du vol ou de la perte.

Utilisez des mots de passe complexes et ne communiquez pas vos mots de passe personnels.

Stockez de façon sécurisée tout support amovible, notamment les clés USB, les CD et les disques durs externes.

Lorsque vous travaillez avec les informations du groupe Volvo, utilisez uniquement les équipements et services autorisés par l'entreprise.

Utilisez votre compte de messagerie professionnel pour toutes vos communications professionnelles, n'utilisez pas vos comptes de messagerie personnels pour vos activités professionnelles.



Nous communiquons de manière transparente et responsable

COMPTABILITÉ ET REPORTING

Nous souhaitons faire un reporting de façon transparente, sincère et en temps utile afin de transmettre une image fidèle des performances du groupe Volvo. Nous communiquons sur les transactions financières conformément aux pratiques comptables généralement reconnues. Nous faisons des reportings fidèles sur toutes les informations non financières que nous devons divulguer.

Pour vous, cela signifie :

- Être honnête et précis lors du reporting ou de l'enregistrement d'informations relatives à notre entreprise.
- Soumettre ou approuver des dépenses qui reflètent précisément la transaction et respectent les politiques et procédures de l'entreprise.
- Ne jamais déformer les faits lors de l'enregistrement d'une transaction ou ne jamais saisir d'informations que vous savez erronées.
- Si vous remarquez une erreur dans un document financier ou si vous soupçonnez une fraude, signalez-le immédiatement.

SIGNALER LES FAITS DE FAÇON HONNÊTE ET PRÉCISE...

...stimule les performances en s'assurant que la direction de l'entreprise prend des décisions sur la base d'informations précises et à jour ;

...favorise la confiance en démontrant au marché que nous sommes honnêtes et fiables ;

...protège des fraudes et garantit que les moyens financiers du groupe Volvo servent à soutenir les intérêts stratégiques de l'entreprise.

Exprimez-vous !

Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous paraît anormal ou qui enfreint le présent Code de conduite, faites-le savoir.

Souvent, un signalement précoce peut aider à résoudre rapidement un problème et à limiter les dommages.

COMMENT PUIS-JE SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ?

Pour exprimer une préoccupation, vous pouvez :

- Parler à votre manager ou au manager de votre manager.
- Parler aux fonctions support compétentes, comme les Ressources Humaines, la Direction Financière, la Direction Juridique et Compliance ou la Sécurité
- Accéder à l'outil Volvo Group Whistle sur : www.volvogroup.com dans la rubrique « About Us » ou sur Violin.
- Écrire une lettre au Chef de la Conformité à l'adresse suivante :

Chief Compliance Officer
AB Volvo
Department AA14100, VGHQ6C
405 08 Gothenburg
Sweden

PUIS-JE FAIRE UNE ALERTE DE MANIÈRE ANONYME ?

Oui, si les alertes anonymes sont autorisées par les réglementations locales.

Cependant, nous vous encourageons à donner votre identité lorsque vous faites une alerte. Cela permet à l'entreprise d'obtenir tous les faits, d'enquêter correctement sur votre alerte et d'ouvrir un dialogue confidentiel avec vous.

Même si vous donnez votre identité, tous les efforts seront déployés pour maintenir votre identité confidentielle au sein de l'entreprise.

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI FAIT PART D'UNE PRÉOCCUPATION ?

Une fois votre alerte lancée, le groupe Volvo étudiera la situation et prendra les mesures nécessaires.

Si vous faites part de bonne foi d'une préoccupation, le groupe Volvo ne tolérera aucune forme de représailles à votre encontre. Cela est valable quel que soit le résultat de l'enquête.



